

Séance du conseil municipal du 11 avril 2022

Membres présents :

Mmes WALTER - STEINMETZ

MM. SITTER – MALL – HIRLEMANN – HEINTZ- ZEIDLER – KLEIN - BALL-HERRMANN – HEIM.

Membres excusés :

Mmes LINDNER - TRAPP S.

MM. MOERCKEL - TRAPP O.

Secrétaire de séance : MALL Philippe.

1. Lecture et approbation du Procès-verbal de la réunion du 21 février 2022.

2.Approbation du compte de gestion de la Commune, exercice 2021

Les chiffres du compte de gestion 2021 du trésorier étant identiques aux chiffres du compte administratif 2021 de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021.

3. Compte Administratif 2021 et affectation du résultat

Suite à la présentation des différents comptes, le maire se retire et laisse la parole MALL Philippe, qui soumet au vote du conseil municipal les comptes administratifs 2021, budget principal.

1/Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes, article par article, après avoir vérifié, par sondage, les pièces comptables présentées, approuve les **Comptes Administratifs 2021 à l'unanimité et arrête les comptes :**

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisées : 452 653,21€

Recettes :

Réalisées: 538 862,41 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 86 209,20 € RESULTAT CUMULE : +154 214,03€

Investissement :

Dépenses :

Réalisées : 134 916,28€

Recettes :

Réalisées : 474 252,31 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : +339 336,03 € RESULTAT CUMULE : + 324 401,04€

2/Le conseil municipal affecte le résultat cumulé comme suit :

- Excédent de fonctionnement Commune :	154 214,03 Euros
- Résultat de fonctionnement à affecter :	154 214,03 Euros
- Résultat d'investissement de clôture :	324 401,04 Euros
-c/001 :	324 401,04 Euros
- Reste à réaliser dépenses :	93 210,61 Euros
- Affectation volontaire à l'investissement :	70 000.00 Euros
-c/1068/ONA :	70 000.00 Euros
-Reste sur excédent reporté de fonctionnement :	84 214.03 Euros
-c/002 :	84 214.03 Euros

6. Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après avoir examiné, le projet de budget présenté par la Commission des Finances, constate que les dépenses et les recettes sont équilibrées de la manière suivante :

- Fonctionnement :	612 817.00 Euros
- Investissement :	1 098 810.00 Euros

7. Taux de contributions directes :

Par délibération du 9.4.2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 25.67%
TFPNB: 48%.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à:

TFPB : 25.67%
TFPNB : 48 %

8. Attribution d'un marché public (marché de travaux) : voirie à Oberkutzenhausen

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 7/03/2022 pour une remise des offres le 28/03/2022 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti.

Consultation à laquelle 8 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 60% / Valeur technique 40 %

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal (Majorité requise) :

- **décide** d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

-LOT 1 :Travaux de voirie et réseaux humides

Entreprise TRABET, sise : Haguenau

Tranche ferme : 302 501.50€ HT

Tranche optionnelle 01 : 48 679.00 € HT

Tranche optionnelle 02 : 8 084.00€ HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la tranche ferme et les tranches optionnelles 01 et 02 pour un montant de 359 264.50 € HT soit **431 117.40€ TTC**.

-LOT 2 :Travaux de génie civil réseaux secs

Entreprise FRITZ, sise : Niederroedern

Tranche ferme : 64 695.00€ HT

Tranche optionnelle 01 : 71 415.00 € HT

Tranche optionnelle 02 : 13 526.25 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la tranche ferme. La tranche optionnelle 01 est retenue mais il a été décidé néanmoins de ne pas réaliser l'enfouissement sur la Rue des Mineurs. De même, la tranche optionnelle 02 est retenue mais il a été décidé de ne pas réaliser l'enfouissement sur la Place des Mineurs. Le montant total est de 149 636.25 € HT soit **179 563.50€ TTC** (moins le montant des travaux non –retenus sur les tranches optionnelles).

-LOT 3 :Travaux de parachèvements paysagers

Entreprise ID VERDE, sise : Holtzheim

Tranche ferme : 27 959.81€ HT

Tranche optionnelle 01 : 2834.66 € HT

Tranche optionnelle 02 : 3 844.09€ HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la tranche ferme et les tranches optionnelles 01 et 02 pour un montant de 34 638.56 € HT soit **41 566.27€ TTC**.

- **Autorise** le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

9. Fusion FC Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen

Le Conseil Municipal approuve la fusion des deux clubs de football sous réserve des conditions suivantes :

- Que le club après fusion se nommera FC Soultz sous Forêts / Kutzenhausen,
- Qu'il y aura toujours une équipe sénior qui disputera ses matchs de championnat à Kutzenhausen.

- Que chaque club conserve la possibilité de reprendre son autonomie à tout moment.

Une convention fixera les modalités de location du club-house.

10. Création d'un emploi d'adjoint technique : modification

Dans sa séance du 21 février 2022, le conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique territorial.

Suite à l'intervention du CDG 67, il convient de rectifier les modalités de traitement.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, de catégorie C, à compter du 4 avril 2022, pour les fonctions d'adjoint technique :

-Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 de l'échelle indiciaire d'adjoint technique territorial, échelon 01.

11. Présentation du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°005.2022 en date du 21 mars 2022 « présentation du rapport d'activités de l'établissement de l'exercice 2021 et débat d'orientation budgétaire »,

Considérant l'édition papier du rapport d'activités de l'exercice 2021 de l'établissement, ainsi que la vidéo réalisée pour l'occasion

Entendu l'exposé du maire, M. Pierrot SITTER, également conseiller communautaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes et ses annexes par les élus municipaux
- De faire part au président de la communauté de communes des observations suivantes :néant.
- De charger le maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

12. Convention avec le SYCOFOSE

Le maire informe queles frais administratifs (papier, affranchissement...) du SYCOFOSE sont supportés par la mairie de KUTZENHAUSEN, où se situe le secrétariat du SYCOFOSE.

Suite à une concertation, il propose au conseil municipal de demander le versement annuel d'un montant forfaitaire de 150€ au SYCOFOSE.

Le conseil municipal donne son approbation pour un montant de 150€/an.

Divers :

- Le maire remercie les conseillers pour leur participation à la journée éco citoyenne du 2 avril 2022.
- L'adjoint Thierry Heimfait un compte-rendu de la commission Bâtiments, qui a examiné différents bâtiments à Oberkutzenhausen (école maternelle, ancienne laiterie, club-house).
- De même, l'adjoint Julien Hirlemann fait un compte-rendu de la commission Cadre de Vie, qui s'est intéressée aux entrées de village, à la trame verte 2022, et a décidé l'achat de bancs et table pour l'extérieur.
- Zeidler Serge, président de l'association S'Kleeblattel Theater invite le conseil municipal à un vin d'honneur le 22 mai à l'occasion des 50 ans de l'association.
- Zeidler Serge signale qu'il a été constaté à plusieurs reprises que la lumière des toilettes de la salle polyvalente n'avait pas été éteinte par les utilisateurs : il est décidé de mettre en place un détecteur.
- La mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPC) est confiée au bureau d'études Alpes Contrôles pour un montant de 1 674.00€ TTC.